

s'en étant retirée, comme nous le rapporterons à l'article d'Allemagne, en montrant les postes qu'elle est allé prendre depuis, & tous les mouvemens, lesquels ont été ordonnés, sans doute, par la Cour. Voici en attendant ce qui nous reste à détailler dans le présent article.

II.  
Compagnies fran-  
ches.

Le Roi, de l'avis de son Conseil, a résolu de faire lever plusieurs nouvelles Compagnies franches; les ordres sont donnés en conséquence, & les Capitaines déjà nommés. Le but qu'on se propose dans la levée de ces Compagnies, est qu'elles s'opposeront aux courses des Autrichiens pendant l'hiver.

III.  
Bénéfices.

Mr. Macheco de Premcaux, Evêque de Perigueux a été nommé par le Roi à l'Archevêché de *Bourdeaux*. L'Evêché de Perigueux a été donné à l'Abbé de Luffan, Vicaire Général de St. Omer; celui de *Dijon* à l'Abbé Boyer, Vicaire Général de cette dernière Ville; celui de *Perpignan* à l'Abbé d'Havrincourt, Vicaire Général de Cambrai; & celui de *St. Paul Trois Châteaux* à l'Abbé Lambert.

Sa Majesté a donné aussi la Charge de premier Président au Parlement de Paris, à Mr. de Meaupou, Président à mortier au même Parlement. Mr. le Pelletier a rempli ce poste avec distinction, mais il s'en est démis, à cause d'une surdité qui lui est survenuë.

E S P A G N E.

Toutes les vûes de cette Cour sont tournées vers la *Savoie*; car c'est du passage des *Alpes* que doit dépendre l'établissement qu'on veut faire à l'Infant Don Philippe: Et ce passage étant fait, l'Escadre du Roi qui est toujours au  
Port